



Succession notariale

Par Sandra54

Bonjour

J'ai viré sur le livret a de ma fille qui a eu 18ans en décembre 2024 la succession de mon papa que j'ai reçu sur mon compte bancaire et je l'ai laissé par erreur ce n'est pas un don mais un indu .la conciliation n'a pas abouti elle refuse de me restituer la somme .que puis je faire ?merci

Par Isadore

Bonjour,

Pour quelle raison avez-vous fait ce virement : c'était une erreur ou c'était volontaire ?

A quelle date avez-vous fait ce virement et à quelle date l'avez-vous réclamé à votre fille ?

Quelle est la somme en jeu ?